

DÉCLARATION

17^e Assemblée plénière de ParlAmericas
Vers une économie circulaire
16, 20 et 27 novembre 2020 | Sessions en ligne

Des parlementaires de 26 pays des Amériques et des Caraïbes se sont réunis les 16, 20 et 27 novembre 2020, avec l'appui de l'Assemblée législative de la République du Costa Rica, à l'occasion de la 17^e Assemblée plénière de ParlAmericas intitulée *Vers une économie circulaire*.

L'économie circulaire est une approche systémique au développement durable conçue pour être bénéfique pour la société, l'environnement et l'économie. Contrairement à un modèle linéaire, une économie circulaire est régénérative par nature et vise à dissocier progressivement la croissance économique de la consommation de ressources non renouvelables.

Cette rencontre a permis un échange productif entre les participantes et les participants, autour des modèles économiques circulaires promouvant une croissance économique basée sur le bien-être des individus et sur la protection de l'environnement, et autour de leur importance dans le contexte des initiatives de récupération économique nécessaires pour répondre aux sévères impacts socioéconomiques de la pandémie de COVID-19.

Les discussions ont révélé que la crise historique déclenchée par la pandémie présente une opportunité de mettre en place de nouveaux paradigmes de développement qui seront déterminants dans les processus de reprise économique pour bâtir un avenir plus juste, inclusif et viable.

Compte tenu de tout cela et,

EN RECONNAISSANT QUE :

1. Le développement social et économique réalisé au cours du dernier siècle et les modèles économiques actuels exercent une pression insoutenable sur l'environnement, contribuent au changement climatique, exacerbent les inégalités économiques, et entraînent des phénomènes comme la déforestation, la pénurie d'eau, le gaspillage alimentaire et les fortes émissions de dioxyde de carbone, qui menacent le bien-être des individus et posent de sérieux défis aux futures générations;
2. Malgré les progrès considérables réalisés dans l'hémisphère en termes de développement durable et d'agenda climatique (par exemple avec l'adoption de cadres juridiques adaptés, l'adhésion à des

conventions internationales en la matière, et des initiatives de sensibilisation à l'importance de ces questions), il demeure nécessaire d'élever l'ambition des actions climatiques et de promouvoir des modèles de développement durables;

3. La pandémie de COVID-19 et ses conséquences socioéconomiques graves, que la CEPALC décrit comme la pire crise dans l'histoire de la région, prévoyant une baisse du PIB de 9,1 %, une hausse du chômage de 5,4 % et 45,4 millions de personnes en plus vivant en situation de pauvreté,¹ sont l'occasion de repenser les modèles de développement économique actuels à partir d'un changement systémique vers des modèles de production et de consommation plus durables et résilients;
4. L'économie circulaire est une approche systémique du développement, conçue pour être bénéfique pour la société, l'environnement et ses écosystèmes, et pour améliorer l'efficacité des ressources commerciales. Elle vise aussi à apporter des alternatives durables permettant de créer un capital économique, social et naturel et de réduire les impacts négatifs de l'activité économique sur les individus et l'environnement, ainsi que son poids financier sur les systèmes de santé, la gestion des déchets et la gestion des risques de catastrophe, entre autres;
5. L'Objectif de développement durable 12 sur la consommation et la production durables établit des objectifs concrets pour aller vers une économie circulaire, et avec la Convention sur la diversité biologique et le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, il fournit également une feuille de route pour dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement, pour améliorer l'efficacité des ressources et promouvoir des modes de vie durables;
6. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement touchent les pays différemment et ont aussi un impact disproportionné sur les femmes, les groupes historiquement marginalisés et défavorisés, comme les peuples autochtones, afrodescendants et indodécendants, les personnes ayant des handicaps, les personnes déplacées et migrantes, et les membres de la communauté LGBTI, entre autres, qui sont souvent victimes de discrimination systémique dans laquelle le racisme, la pauvreté et/ou des conditions de vie instables se croisent, contraignant de façon disproportionnée les membres de ces communautés à vivre dans des zones exposées à des risques environnementaux, et connaissant par conséquent des niveaux plus élevés d'exposition aux menaces et vulnérabilités environnementales et de problèmes de santé liés;
7. Une économie circulaire conçue en tenant compte des dimensions de genre, interculturelle et intersectorielle, en comprenant les comportements des consommateurs, en intégrant les apprentissages issus de pratiques durables traditionnelles, et en tirant profit des chaînes de valeur locales pour la durabilité, peut assurer une transition juste en créant des opportunités et en

¹ https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/46146/1/S2000672_en.pdf

soutenant le bien-être des femmes, en particulier les autochtones, les afrodescendantes, les indodescendantes, celles aux revenus faibles et celles qui travaillent dans le secteur informel;

8. Au cours des dernières années, l'activisme et les mouvements sociaux et politiques grandissants menés par les jeunes de l'hémisphère ont été essentiels pour inscrire au programme public le besoin urgent de lutter contre les effets du changement climatique et de la dégradation environnementale et leur impact sur le bien-être des individus et des communautés;
9. Les parlements sont responsables d'adopter des cadres législatifs visant à garantir l'accès à l'information publique, à promouvoir la participation du public aux processus décisionnels, aspects fondamentaux de l'Accord de Paris, l'Accord d'Escazú, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et la Feuille de route de ParlAmericas pour l'ouverture législative, et sont particulièrement importants dans le contexte des initiatives de reprise économique suite à la pandémie;
10. Maintenir la hausse de la température planétaire moyenne en dessous de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels grâce aux Contributions déterminées au niveau national en vertu de l'Accord de Paris nécessite l'adoption de modèles d'économie circulaire pour atteindre les objectifs fixés de lutte contre le changement climatique et promouvoir un développement faible en émissions et résilient face au climat, et tenant compte de la nature non renouvelable des ressources planétaires;
11. L'échelle mondiale des effets des changements climatiques exige la coopération la plus large possible entre tous les pays et leur participation à une réponse internationale coordonnée, efficace et adaptée, selon leur responsabilité commune mais différenciée, et selon leurs capacités et conditions sociales et économiques respectives, comme une aide financière, entre autres, aux pays à revenu faible et moyen pour renforcer l'action coopérative dans le développement et le transfert de technologies à différentes étapes du cycle technologique pour promouvoir une économie circulaire;
12. L'Agenda 2030 et le concept d'économie circulaire figurant dans l'ODD 12 fournissent une feuille de route pour prévenir les impacts négatifs des processus d'industrialisation sur l'environnement et la société, pour dissocier la dégradation de l'environnement de la croissance économique, et pour œuvrer pour atteindre les objectifs et les principes établis dans la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement;

Nous nous engageons à :

1. Travailler avec les autorités nationales et locales pour inscrire l'économie circulaire au programme public et promouvoir son importance dans l'atténuation des effets du changement climatique, et dans le contexte des plans de reprise économique suite à la COVID-19;

2. Exhorter nos gouvernements à renouveler et à élever l'ambition des Contributions déterminées au niveau national en vertu de l'Accord de Paris, contrôler leur mise en œuvre et les employer comme cadre pour concevoir et évaluer des textes législatifs pour la relance économique;
3. Demander aux autorités compétentes de créer, compiler et diffuser des données environnementales ventilées de manière systématique, régulière, accessible et compréhensible, et garantir qu'elles soient disponibles au public et qu'elles puissent éclairer l'élaboration d'initiatives et de politiques publiques visant à promouvoir l'agenda pour le développement durable, par exemple suivre les déchets post-industriels et post-consommation pour évaluer leur impact;
4. Créer des initiatives et des politiques favorisant une transition juste et inclusive qui garantit que les personnes travaillant dans des industries non durables ne soient pas laissées pour compte, comme des programmes de formation ou une aide technique et financière, afin de faciliter leur transition vers des emplois dans les industries vertes émergentes, en tenant particulièrement compte des femmes et des personnes au niveau d'éducation faible pour éviter que les inégalités existant dans le modèle économique linéaire ne persistent;
5. Promouvoir et financer la recherche, le développement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour stimuler les processus de transition vers des modèles d'économie circulaire et la création d'emplois verts et décents, par exemple grâce à des initiatives cherchant à créer de l'emploi dans les zones rurales et à renforcer les pratiques agricoles durables, et en travaillant avec le secteur privé pour promouvoir une transition verte;
6. Adopter les lois nécessaires pour financer la transition vers des modèles économiques circulaires en proposant des incitations fiscales et financières aux industries adoptant des pratiques d'économie circulaire, comme en assumant la responsabilité de leurs produits au-delà du point de vente, encourager la symbiose industrielle (le déchet ou le produit dérivé d'une industrie devient une ressource pour une autre) et promouvoir des mécanismes innovants pour faciliter l'accès à des fonds multilatéraux ou au capital privé destiné à financer des entreprises durables;
7. Viser une réduction progressive des subventions à l'industrie des combustibles fossiles, tarifier la pollution et affecter ces fonds à des programmes de protection sociale ou environnementale, ainsi que promouvoir la mise en œuvre de modèles circulaires, intégrer plus d'énergies renouvelables dans le mix énergétique, et adopter des plans pour la neutralité carbone prévoyant des évaluations de l'impact social et environnemental dans tous les secteurs de la production, en particulier dans les secteurs extractifs, y compris les entreprises publiques;
8. Promouvoir des politiques et des programmes pour faciliter l'adoption de pratiques d'économie circulaire dans toute la chaîne de valeur du secteur touristique afin de favoriser la durabilité et la résilience, de minimiser les impacts environnementaux et sociaux, et d'augmenter les opportunités de renforcer l'économie bleue — utilisation durable des ressources marines pour la croissance

économique, l'amélioration des moyens de subsistance et de l'emploi, et la santé des écosystèmes marins;

9. Encourager des réformes réalisables et peu coûteuses, comme la mise à jour des codes de construction pour réduire le gaspillage de matériel et d'énergie, minimiser l'utilisation de matériaux de construction qui polluent l'environnement, et promouvoir des politiques visant à réduire le plastique, en particulier les plastiques à usage unique, en stimulant l'innovation pour les rendre réutilisables, recyclables ou compostables, et pour développer des alternatives biodégradables;
10. Demander à nos gouvernements de développer des programmes et des campagnes de sensibilisation du public pour apporter aux consommateurs et aux utilisateurs des informations fondées sur des faits concernant les effets des biens et des services sur la santé et l'environnement, et adopter des mesures promouvant la consommation durable, réduisant les déchets et facilitant les évolutions culturelles dans les modes de consommation;
11. Assurer, grâce à notre fonction de contrôle, que les investissements étrangers soient régis par les mêmes principes de protection de l'environnement et d'économie circulaire promus au niveau national, et que les multinationales implantées et/ou ayant une activité dans notre juridiction respecte les normes internationales les plus élevées en matière de protection de l'environnement;
12. Renforcer les initiatives pour un parlement ouvert promouvant un dialogue avec le public, y compris les organisations de la société civile, les organisations et les mouvements de jeunes, les coopératives, les universités, les centres de recherche et les entreprises, en mettant l'accent sur les groupes traditionnellement marginalisés, en particulier les peuples autochtones, en reconnaissant leurs connaissances et pratiques ancestrales et en intégrant ces contributions pour renforcer l'action législative pour une économie circulaire inclusive et favorisant l'échange d'expériences et de connaissances;
13. Promouvoir la mise en œuvre d'une approche de genre et intersectorielle de la discussion et de l'analyse des modèles économiques circulaires, en reconnaissant le rôle des femmes dans la production et la consommation, et en les promouvant comme actrices du changement via des financements pour leurs entreprises et projets communautaires écoresponsables, ainsi qu'en garantissant leur participation aux processus décisionnels;
14. Recommander la mise en place de pratiques et de principes institutionnels pour une économie verte au sein de nos parlements et de nos institutions publiques, comme ceux figurant dans le *Guide de ParLAmericas sur les parlements écoresponsables : Des mesures pour favoriser les pratiques durables au sein des parlements*, comme la promotion de marchés publics durables.

Adoptée le 27 novembre 2020

